Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Fevrier 1886 No. 19.

L'Université Laval

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

PIERRE GAUTHIER DE VARENNES

SIEUR DE LAVERANDRIE.

XI.

Nous ne sommes pas en mesure de donner pour le moment des renseignements fort étendus sur la famille de LaVerandrie. Nous avons néanmoins obtenus quelques informations qui nous permettent de répondre jusqu'à un certain point au désir bien naturel du lecteur de connaître les origines, la postérité, ou les alliances de l'une de nos principales figures historiques.

Nous avons déjà dit que le père de LaVerandrie venait directement de France ; il en était venu avec le régiment de Carignan, l'un des meilleurs de l'armée française. Coïncidence digne de remarque, ce régiment de Carignan fut envoyé au Canada à la suite de représentations faites par M. Boucher, l'aieul maternel de notre découvreur.

M. Pierre Boucher, fils de Gaspard Boucher, originaire de Mortagne, devint le gouverneur des Trois-Rivières en 1653. Ayant été remplacé de son commandement en 1658, il y fut rappelé en 1662, au retour d'un voyage en Europe, où il était allé en mission auprès de Louis XIV, dans les intérêts de la colonie. C'est dans ce voyage qu'il détermina le roi à expédier de nouvelles troupes au Canada ; le régiment de Carignan-Saliéres fut celui qui nous fut envoyé, et René Gauthier de Varennes, qui devait lui-même devenir gouverneur des Trois-Rivières, en était l'un des officiers.

Le chevalier René Gauthier de Varennes épousa en 1667, Marie Boucher, âgée de douze ans et quelques mois seulement, fille de Pierre Boucher, alors encore gouverneur des Trois-Rivières, et de Jeanne Crevier, son épouse en secondes noces. De ce mariage naquit Pierre Gauthier de Varennes, Sieur de LaVerandrie, lequel fut baptisé le 18 novembre 1685.

LaVerandrie eut cinq frères et quatre sœurs :
Louis, né en 1673,
Madeleine, née en 1674,
Jacques René et Jean Baptiste, frères jumeaux, nés en 1677.
Marie Marguerite, née en 1680,
Marie Renée, née en 1682.
Anne Marguerite, née en 1684.
Philippe, né en 1687.
Jean-Baptiste, né en 1688.
Jacques René épousa en 1712 Jeanne Lemoine-Ste-Hélène.

En ligne maternelle, LaVerandrie descendait des familles Boucher, Lemaitre, Crevier, Enard, Dandonneau du Sablé, Faube, Jobin, Roy, Lenoir et Jacob.

En ligne collatérale, par alliance, ou affinité, se rattachent à lui quelques-unes des principales familles de notre pays, entr'autres les Boucher de LaBroquerie, les Taché, les Boucher de Boucherville, les Boucher de LaBruère, les de Niverville, les Dufrost de la Jemmerays, les d'Iberville, les Lesieur Desaulniers, les d'Youville, les de Grosbois, les Sabrevois de Bleury. Ces familles sont devenues les souches d'un grand nombre d'autres dont nous distinguons les suivantes : les Testard de Montigny, les Deschambault, les Provost, les Laperrière, les Montbrun, les Maugras, les Taschereau, les Proulx, les de Montarville, les Lacoste, les Quesnel, les Robitaille, les Stubinger, les de Rouville, les Fremont, les Marchand, les Malhiot, les de Montizambert, et plusieurs autres par des alliances plus récentes

Nous pouvons peut-être ajouter à ces noms celui de la famille LeBer. En effet, outre les quatre fils dont nous avons déjà enrégistré la naissance, LaVerandrie eut deux filles :
Marie Anne, née en 1721, et
Marie Catherine, dont l'époque exacte de la naissance ne nous est pas connue. Nous savons néanmoins qu'elle épousa en 1743, Jean LeBer.

S'il existe des descendants directs de LaVerandrie, ils doivent se trouver dans cette famille, car bien que le plus jeune de ses fils, Louis Joseph, le même qui périt avec la cargaison humaine de *l'Auguste*, se soit marié deux fois, en 1755 et en 1758, on ne voit pas qu'il ait laissé de postérité. D'une autre part, des autres fils de LaVerandrie, nous savons que l'un avait été tué par les Sioux, et un autre au siège de Québec. Jean Baptiste fut tué en Italie.

Parmi ces noms s'en rencontrent plusieurs que l'on retrouve associés à l'œuvre de LaVerandrie. Ce sont d'abord les Dufrost de la Jemmerais, les Niverville, les Deschambault, les de Boucheville. Mais quelqu'ait été les mérites et les services rappelés par ces noms, la famille Taché est l'une de celles dont la mémoire s'impose davantage au respect des générations actuelles. De ce noble foyer, où la foi catholique et le patriotisme se renvoient leurs ardeurs et s'alimentent l'un par l'autre, s'échappent des rayons qui enveloppent dans leur trainée lumineuse toute la surface du territoire canadien. En effet, pendant que le vénérable archevêque de Saint-Boniface, religieux et missionnaire, évangélisait le pays découvert par LaVérandrie, qu'il consacrait à cette œuvre de salut et de civilisation les admirables dons du cœur et de l'intelligence qu'il a reçus de la Providence, l'un de ses frères écrivait une constitution, adoptée depuis presqu'en entier, pour un régime qui devait éclore dix ans plus tard sous la haute influence et le patronage d'un autre membre de la même famille, et s'étendre aux mêmes territoires. C'est à l'élévation de caractère de Sir Etienne Paschal Taché,—l'histoire de nos jours ne doit pas omettre de le redire aux générations futures,—que nous avons dû, à une époque critique de nos annales parlementaires, l'alliance des sommités des deux grands partis politiques qui ont tour à tour exercé le pouvoir dans notre pays. Auprès du loyal soldat de 1812, appelé de nouveau, sur le déclin de ses jours, à être le chef de l'état, put alors se grouper cette phalange d'hommes éminents, accourus de toutes les provinces anglaises du nord de l'Amérique, qui élaborèrent, à la conférence de Québec dont il fut le président, le système politique dont nous jouissons aujourd'hui, lequel fut conçu avec assez d'ampleur pour rendre possible le retour au Canada de toutes les terres du Nord-Ouest, découvertes jadis par l'un de ses nobles enfants.

T. A. BERNIER.

(*A continuer.*)

LES HARENGS.

Le hareng, ce joli poisson, aux écailles d'argent est le régal des petits ménages. Il y a cinquante manières d'accommoder le hareng. La moins coûteuse et la meilleure peut-être est de l'étendre sur le gril. Il fume et se dore, il est cuit.

En histoire naturelle, le hareng est le plus étonnant et le plus curieux des poissons voyageurs. Un savant Hollandais a tracé sur des cartes les routes fabuleuses que ce touriste infatigable suit, chaque année, d'une façon invariable et géométrique, à travers les océans, avec son instinct pour boussole.

Tous les ans, la grande caravane des harengs part des lacs du Nord et se partage mathématiquement en deux corps d'armée. L'aile droite qui est toujours la plus nombreuse se dirige vers le couchant. L'aile gauche se porte, en colonnes régulières et serrées, vers l'Orient. Puis, comme s'ils craignaient que le chemin des mers ne fût pas assez large pour les laisser passer, ces deux corps d'armée se divisent et se séparent eux-mêmes en bandes innombrables qui s'en vont visiter les rivages les plus opposés et les plus lointains.

Mais, à un moment donné, l'aile droite et l'aile gauche se trouveront, chacune de son côté, reconstituées avec leurs bandes vagabondes, venue de tous les rivages comme à un signal mystérieux.

L'un de ces rendez-vous est le canal d'Angleterre, l'autre la mer Baltique. Après avoir fraternisé, les harengs se divisent en nouvelles bandes pour se porter vers de nouveaux rivages. Si les harengs pouvaient se compter à ce grand rendez-vous d'amour, combien de millions et de milliards de voyageurs manqueraient à l'appel !

Que de périls ont surgi sous les nageoires de ces étranges pélerins, à travers leurs migrations lointaines ! La route que suit leur procession immense est dénoncée, le jour, par des bandes affamées d'oiseaux carnassiers qui les escortent, le bec ouvert, insatiable ; la nuit, par l'éclat phosphorique que répandent leurs écailles d'argent. Ils se trahissent eux-mêmes, les malheureux, par des immenses traînées de lumières qui s'allongent à perdre de vue comme si la mer était en feu. Aussi, quelle effroyable consommation les baleines et les marsouins, les requins, les phoques, les morses, ne font-ils pas de ces malheureux voyageurs !

Mais le plus terrible ennemi du hareng, c'est l'homme. Bloch a calculé que, dans une seule localité de la Suède, on pêche annuellement sept cent millions de harengs. Ce poisson est aussi une des richesses de la Hollande.

On se rappelle que Beuchel de Bievolet trouva le moyen de conserver faris le hareng en l'imprégnant de sel. Cent cinquante ans après sa mort, l'empereur Charles-Quint, en mémoire du service que Beuchel avait rendu à l'humanité, alla visiter sa tombe et ne trouva rien de mieux, pour honorer son souvenir, que d'y manger un hareng dans une assiette d'or.

Sur beaucoup de points des côtes de Normandie, à Etretat surtout, on pêche d'énormes quantités de harengs.

L'étonnante fécondité des harengs triomphe de l'acharnement destructif de ses ennemis. Un naturaliste danois a compté dans une femelle de hareng soixante-huit mille six cent œufs. Il convient d'ajouter que dans cette famille aux entrailles bénies, les femelles sont plus nombreuses que les mâles dans la proportion de 8 à 2 ; ce qui revient à dire que chaque hareng est à la tête d'un petit sérail.

INTERESSANTE HISTOIRE.

M. de Cassagnac raconte, dans un article que publie le *Matin*, un incident assez curieux du duel qu'il eut autrefois avec M. Rochefort à propos d'un article écrit par ce dernier sur Marie-Antoinette. :

" Rochefort avait insulté la reine. Je la défendis et nous nous battîmes. Après une première et vaine tentative de rencontre en Belgique, où la gendarmerie dérangea la partie, nous nous retrouvâmes en face l'un de l'autre dans les environs de Paris, vers Saint-Denis.

C'était le 1er janvier. Il neigeait par flocons énormes, et la nappe blanche nous montait jusqu'aux genoux.

Nos redingotes noires se détachaient comme des cathédrales au bout des vingt pas qui nous séparaient, quand on nous remit le pistolet pour échanger les six balles que Rochefort avait férocement exigées et que j'avais acceptées avec l'insouciance du jeune âge et peut-être la certitude qu'on aurait pas besoin de les tirer toutes, une seule devant suffire.

Rochefort me manqua.

Je tirai, Rochefort tomba. Je le crus mort, car la balle l'avait atteint où je visais, en pleine hanche.

Singulière destinée que celle de Rochefort ! Il est presque toujours blessé en duel. Et pourtant il est d'une rare bravoure, bravoure spontanée, naturelle, mais nerveuse.

Chez lui, le fourreau retient la lame.

On l'entoura. Le médecin constata, tout surpris, qu'au lieu d'être traversé de part en part comme cela devait être fatalement, il n'avait reçu qu'une très violente contusion.

La balle avait donc dévié. Sur quoi ? Le médecin chercha et, de plus en plus surpris, nous montre une médaille de la Vierge qu'une main amie avait cousu secrètement dans la ceinture de son pantalon.

Sans cette médaille miraculeuse, il était tué raide.

Le Manitoba.

Jeudi, 18 Fevrier 1886.

MENSONGES.

L'Electeur, dans son numéro du 11 février courant, invoque l'opinion de Mgr Taché dans un sens tout différent que celui exprimé par Sa Grandeur dans son manifeste intitulé : *La Situation*.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, qu'aux bureaux de *L'Electeur*, on a recours aux fabrications, c'est une fausseté de plus ajoutée à celles que là on se fait comme devoir d'entasser.

Que les écrivains de *L'Electeur* lisent donc le travail de Mgr Taché, ils se convaincront de l'exactitude de nos paroles et du peu d'importance de la nouvelle attaque qu'ils dirigent contre le gouvernement

Parlant de cette falsification notre confrère du *Courrier du Canada* dit au cours d'un article excellent :

Quand donc va-t-on cesser de dénaturer l'attitude et les sentiments de Mgr Taché, pour des intérêts de parti ? Il y a, dans la lettre du vénérable archevêque de Saint-Boniface, des conseils et des avertissements qui s'adressent à tout le monde et dont tout le monde devrait faire son profit, le gouvernement comme l'opposition, les libéraux aussi bien que les conservateurs. Pourquoi torturer ses paroles, lui prêter des intentions qu'il n'a pas, lui faire tenir des propos dont il n'a jamais eu l'idée ? C'est non-seulement une injustice et une inconvenance inqualifiables ; c'est encore un acte d'ingratitude envers l'auguste prélat, dont le cœur d'apôtre s'élève au-dessus des partis, et bat avec tant de générosité pour toutes les causes qui nous sont chères.

Dans ce même numéro de l'*Electeur* nous trouvons une prétendue dépêche spéciale lui venant de Winnipeg et dont on pourrait dire encore davantage.

Les insultes contre l'hon. M. Royal sont certainement bien mal inspirées, comme les autres affirmations contenues dans cet article ne sont certainement pas fondées ni en droit ni en fait.

Quand donc les journalistes qui ont mission d'éclairer l'opinion publique cesseront-ils de l'égarer en injuriant sans raison ni motif comme sans résultat avantageux ni possible?

A QUI DE DROIT.

Nous nous croyons assez gentilhomme pour faire une amende honorable au *Régina Leader* si vraiment nous étions coupable à son égard, mais comme son article du 9 février courant prouve beaucoup plus que nous n'avons jamais avancé contre lui, il nous pardonnera d'enregistrer un regret de plus à son occasion.

Que le rédacteur du *Leader* ait eu de bons moments, il nous le dit lui-même en toutes lettres : "*we have done more and sacrificed more to bridge ever race and religious antagonisms than any man in Canada, aye, than any ten or twenty men in Canada be they who they may ;*

C'est là une nouvelle que nous sommes bien aise d'apprendre, mais cela ne donne pas au confrère le droit de faire des reproductions et des appréciations comme celles qu'il sert quelque fois à ses lecteurs.

Comme, par exemple, l'écrit auquel nous faisons allusion aujourd'hui, le *Leader* qui est notre ainé ne peut pas ignorer qu'un grand nombre de ses lecteurs qui n'ont ni son intelligence ni son savoir, seront excités par cet article même dans lequel il nous demande de lui faire amende honorable.

C'est une façon aussi habile que dangereuse de chercher chez les autres des moyens d'arriver à des faits qu'on ne voudrait pas atteindre en jouant sa propre responsabilité.

Le rédacteur du *Leader* a fait ses preuves comme intelligence et ne peut certainement pas manquer de comprendre ce que nous lui disons aujourd'hui.

MORT DE JOSEPH DOUTRE.

Il vient de mourir à Montréal un homme tristement célèbre pendant sa vie, par la guerre qu'il a faite à l'autorité ecclésiastique, et par le zèle qu'il a déployé pour répandre au sein de la jeunesse l'esprit d'impiété. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut Canadien, son plus dévoué défenseur et son plus solide pilier. Il a été le chef de la fameuse école libérale anti-religieuse, à laquelle appartenaient les Papin, les Dorion, etc. Pendant toute sa carrière, il s'est employé comme un soldat dévoué de l'armée du mal, pour faire triompher en Canada les principes de l'impiété voltairienne, et on peut dire que dans un cercle assez étendu, il n'a malheureusement que trop réussi.

Après la mort désolante qu'il vient de faire, les nombreuses sympathies que lui ont témoignées les citoyens de Montréal en l'accompagnant jusqu'au cimetière, sont une preuve évidente que l'horreur pour l'impiété disparait de chez les catholiques, et que les lumières de la foi s'éteignent dans le libéralisme. Il est pénible de le constater, mais la chose saute aux yeux et fait gémir l'Eglise. Sans doute, il n'est permis à personne de juger du salut de M. Doutre ; il ne faut pas empiéter sur les droits de Dieu, mais il y a une chose que tout chrétien est tenu de faire : c'est d'inspirer par sa conduite et ses paroles une vive horreur pour les principes que M. Doutre a pratiqués durant sa vie ; et c'est d'éviter de mettre en relief les quelques vertus morales qu'il a pratiquées extérieurement. Il proclamait hautement lui-même qu'il n'avait pas la foi ; or, d'après ses paroles, ses œuvres étaient mortes, et St. Augustin nous dit, en parlant de ces gens-là, sur quelle récompense ils peuvent compter : *receperunt mercedem suam vani vanam*.

Dieu l'a jugé, et si pour peser dans la balance de la divine justice il n'a pas eu le bonheur avant de rendre le dernier soupir d'avoir un éclair de foi, que son sort est épouvantable !

Voilà ce qu'un journaliste peut dire et ce qu'il doit dire, sans préjudice à la miséricorde de Dieu.

ACTES REPREHENSIBLES.

Une nouvelle bien regrettable nous arrive de Battleford, nous a donnons pour ce qu'elle vaut, car à la distance où nous sommes nous ne pouvons pas la contrôler.

D'après cette nouvelle, le 2 janvier au soir, une trentaine d'hommes de la Gendarmerie à Cheval auraient maltraité des Métis qui s'amusaient ensemble dans une de leurs maisons. La cause serait le mécontentement éprouvé par ces messieurs parceque les femmes métisses n'avaient pas voulu accepter l'invitation de se joindre à eux pour un bal.

Les fils de Mars se rendirent à la maison de Basile Lafond dans laquelle ils entrèrent par une fenêtre, le revolver au poing, frappèrent plusieurs hommes, entr'autres John Todd, Pierre Flamand, Peter Pambrun, Louis Goulet, etc.

Il n'est pas besoin de commentaires pour apprécier de pareils actes, et nous avons la certitude que les autorités sauront faire leur devoir.

LETTRE DE L'OUEST.

[Pour *Le Manitoba*.]

Saskatchewan, Redberry Lake, T.N.O., 3 fév. 1886.

Pour me conformer à votre désir et dans l'espoir d'intéresser vos lecteurs, je vous envoie quelques mots qui vous tiendront au courant, non pas de tout ce qui se passe au Nord-Ouest, mais dans un rayon de quelques lieues autour de l'endroit que j'habite. Notre Sasketchewan est devenue célèbre en Canada, et ce nom barroque à prononcer est maintenant dans toutes les bouches.

Je vois que les journaux, non pas tous, mais quelques uns, rapportent des bruits sinistres au sujet des Métis et des Sauvages, annonçant des troubles de leur part dans un avenir assez prochain. Que faut-il croire de ces rumeurs ? Sont-elles fondées, oui ou non ? Si j'en juge d'après ce que je vois et j'entends autour de moi, il n'y a rien de nature à inspirer des craintes sérieuses. Tout le monde ici parait tranquille, et malgré un reste d'animosité, on peut espérer que si le gouvernement se montre indulgent à l'égard des prisonniers dont les pauvres familles sont ici dans le dénument et la souffrance, personne ne songera à recommencer les troubles du printemps dernier.

Tous les colons ont à cœur de se remettre au travail pour faire renaître l'aisance et la prospérité parmi eux. Le moyen de tenir le Nord-Ouest en paix et de concilier tous les esprits, c'est de donner une amnistie générale, tant aux prisonniers qu'aux exilés. Cette mesure de la part du gouvernement produirait un effet salutaire sur les Métis et les Sauvages, et coûterait beaucoup moins cher que des troupes et des armes. Le second serait de voir avec le plus grand soin à ce que les employés du gouvernement qui ont affaire aux Sauvages évitent de les blesser par une conduite et des manières rudes et grossières. Si le gouvernement se montre indulgent, et si ses officiers se montrent civils à l'égard des gens, je puis affirmer qu'il n'y aura pas le moindre trouble à redouter, ni ici, ni ailleurs dans le N.-O. Les indiens se ressemblent tous un peu, c'est-à-dire qu'ils sont comme les autres mortels ; les injustices et les mauvais traitements les irritent, tandis que les bons procédés les calment et les attirent.

Je ne saurais rien vous dire de positif sur les Pieds Noirs, nous en sommes trop éloignés, mais je crois qu'en adoptant les moyens signalés plus haut, le gouvernement n'aura pas plus à craindre de leur part que de la part des Cris et des Assiniboines.

Il ne faut pas oublier que le point important en tout cela serait de savoir se concilier les Métis dans toute l'étendue du Nord-Ouest, car ils seront toujours le trait-d'union entre les blancs et les Sauvages, et le gouvernement pourrait retirer d'eux de plus grands services que de toutes ses troupes dans l'administration du N.-O.

Je me borne aujourd'hui à ces quelques réflexions, vous promettant de continuer ce sujet dans une autre lettre.

UN CANADIEN.

LEGISLATURE PROVINCIALE.

C'est jeudi, le 4 mars prochain, que doit s'ouvrir à Winnipeg, la quatrième et dernière session de la présente législature.

Cette session promet d'être la plus importante depuis les dernières élections générales. En outre d'une rédistribution des colléges électoraux, nous aurons probablement une nouvelle loi électorale et un nouvel acte sur les licences pour la vente des liqueurs. Sera aussi soumis le rapport de la commission municipale nommée l'autonne dernier.

Notre ami, M. James E. P. Prendergast, élu député de la division électorale de LaVérandrye depuis la dernière session, occupera le siège laissé vacant par Son Honneur le Juge Prud'homme.

CONSEIL D'AGRICULTURE.

L'Assemblée annuelle des membres du Conseil d'Agriculture de cette province a eu lieu hier à Winnipeg sous la présidence de C. J Brydges, Ecr, et les délibérations se continuent aujourd'hui. L'élection des membres du conseil a eu lieu ce matin. Nous donnerons dans un prochain numéro un rapport complet de tous les procédés, en même temps que le rapport annuel du conseil de l'année dernière.

En outre de l'honorable ministre de l'agriculture étaient entre autres présents : MM. T. A. Bernier, Victor Mager, Théophile Paré, H. F. Despars, Martin Jérome, J G. Fairbanks et J. A. Senécal.

PETITIONS.

L'Hon. M. Royal, député de Provencher, depuis trois semaines, a expédié au chef du gouvernement à Ottawa, quinze pétitions signées par plus de mille personnes demandant l'élargissement des prisonniers et une amnistie générale. Ces pétitions viennent de la ville de Saint-Boniface (2), de Lorette, de Sainte-Anne, de Saint-Pierre, de Saint-Norbert, de Sainte-Agathe, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pie, de Saint-Joseph, de Saint-Charles, Saint-François-Xavier, Headingley, et une de Portage-du-Rat, dans la province d'Ontario.

SOCIETE HOLLANDO-BELGE.

Plusieurs Hollandais et Belges, habitant la province, ont l'intention de former une société nationale Hollando-Belge, ayant pour but de resserrer les liens qui unissent les membres de ces nationalités, d'obtenir tous les renseignements utiles sur les ressources de la province et de les faire publier dans les journaux Belges et Hollandais, de venir en aide, les fonds de la société le permettant, à leurs nationaux indigents.

L'Honorable A. A. C. LaRivière, Ministre de l'Agriculture, a bien voulu consentir à accepter la position de président honoraire de la société.

Les Hollandais et les Belges, dans le voisinage, sont priés d'envoyer leurs noms et adresses au secrétaire provisoire, M. G. d'Albani, afin de pouvoir faire les arrangements nécessaires pour une réunion prochaine.

SOUSCRIPTIONS.

Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque a reçu $266.77 de M. L. O. David, président du comité de la défense de feu Louis Riel. Cette somme est moitié pour la famille Riel et moitié pour ceux des détenus qui sont les plus en besoin.

Mgr a aussi reçu de M. Joseph Beauchemin, président de l'Union Canadienne de Holyoke, Mass., la somme de $32.00 pour être employée aux mêmes fins.

Correspondances.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées pa nos correspondants.]

Pas Compris.

Au Directeur du *Manitoba*.

Monsieur,—Auriez-vous la bonté d'avertir votre correspondant du nom de Martin Jérome de bien vouloir remplacer, par des noms propres, les numéros par lesquels il désigne les personnages allégoriques de ses épitres.—Si les gens de son espèce ont coutume d'être numérotés, les simples paysans de la Rivière-aux-Rats n'en ont point l'habitude et ils n'y entendent rien. —D'ailleurs, par ce procédé, M. Jérome facilitera la tâche de son secrétaire, qui me semble avoir des notions bien confuses sur les nombres : d'un seul Saint-Pierre, il en a fait deux. Je ne dis pas qu'il l'a fait par malice, c'est peut-être par une vieille habitude de tout embrouiller.

Ici, nous sommes convaincus que les Saint-Pierre No. 1 et 2 et M. Jérome ne font qu'un seul et même homme : c'est l'histoire du chat qui joue avec sa queue. Notre Grand Farceur prend ce moyen pour faire parler de lui et tâcher de prouver aux ignorants qu'il est un homme bien futé, puisqu'il écrit dans les journaux.

Mais pour nous, nous savons à quoi nous en tenir sur le langage grammatical. littéraire et scientifique de l'ex-préfet de Youville, et, si en continuant à guerroyer contre les moulins à vent, ce nouveau Don Quichotte poursuit son œuvre de dénigrement contre certaines personnes qui ne regarderaient pas comme un honneur de lui être comparées, nous ferons voir à ses amis qu'il a encore à apprendre pour être le rédacteur des correspondances qu'il signe de son nom. Pour cela, il nous suffira de faire publier des écrits revêtus de sa signature.

Ainsi, M. Martin, vous ferez mieux de retourner à votre charrue.

A bon entendeur, salut !

LÉVIS,

Aux Calomniateurs.

A M. le Directeur du *Manitoba*.

MONSIEUR.—J'ai lu avec chagrin les écrits de certains de vos correspondants cherchant à ternir l'honneur de l'un de leurs concitoyens, de M. Martin Jérôme, ex-préfet de Youville, conseiller municipal de DeSalaberry ; et afin que vos lecteurs sachent que ces épilogueurs cachent sous un manteau d'Archiloque le venin de la calomnie, je vous prie d'insérer ces quelques lignes dans votre estimable journal.

Mon Dieu ! dans quel siècle vivons-nous ? En plein dix-neuvième siècle ; siècle de progrès scientifiques, littéraires, artistiques et historiques par excellence ; on jalouse son frère, on critique toutes ses actions ! Ai-je besoin, M. le Rédacteur, de faire l'éloge de M. Jérôme ? Ah ! comme dans l'infini de l'espace, il est des mondes imperceptibles aux lunettes astronomiques les plus parfaites, ainsi dans la nature humaine il y a des secrets que personne ne saurait dévoiler et que Dieu même semble ignorer.

M. Jérôme est un de ces êtres privilégiés que la nature enfante avec effort. Tout jeune encore, il semblait destiné à de grandes choses. Il fréquenta l'école de sa localité avec succès durant plusieurs années, pendant lesquelles il s'est distingué en grammaire, qu'il apprit intégralement jusqu'au *nom*. Il fit aussi d'éclatants progrès en arithmétique.

Afin de donner à des études si bien commencées tout le luisant qu'elles méritaient, il fut mis au collége. Mais il n'y resta pas longtemps et la chose est facile à comprendre : les grands esprits ont besoin de respirer le grand air de la liberté et de se faire connaître. M. Martin pendant son séjour dans cette maison d'éducation écrivit à son oncle une lettre, vrai modèle de genre épistolaire, et que vos lecteurs me sauront gré de reproduire ici textuellement

Mon chaire oncle,

"Le soleille dardes de c'est réon dorrer lai flan du colaige, envoyées-moi une perre de cullotte."

(Signé) MARTIN.

La paire usée et le cours terminé, il entra dans la vie, et se jeta avec ardeur et succès dans la politique. Qui admirerait trop ses aimables conversations ? et qui dirait le dégré de popularité auquel il parvint en si peu de temps ? Et qui oserait nier ou détruire une popularité si bien établie ? O vous, qui essayez de l'ébranler. songez que la bêtise humaine a là des racines si profondes qu'elles résistent à tous les éléments. Ah ! c'est dans cette carrière de la vie que se font voir les talents de l'homme du calibre de M. Jérôme. Les espérances qu'on avait conçues de lui dès son jeune âge ne tardèrent pas à se réaliser. Tous demandent l'aide de son savoir, des vieillards même. Il se fait un nombre considérable d'amis et il est nommé préfet de la municipalité de Youville. Quel tact, quelle habileté, quel dévouement ne déploie-t-il pas dans l'administration de cette charge difficile et onéreuse ! Préfet ! Qui songerait à toute la responsabilité qu'assume ce haut fonctionnaire ? Le Préfet Martin y avait bien songé. Mais que ne peuvent le zèle et le dévouement des grandes âmes ! Oui, son zèle pour le bien public fut en ce temps-là aussi si grand, qu'il se crut forcé de garder son poste pendant trois ans. C'est alors qu'il commença à étonner le monde par son talent oratoire et qu'il apprit à confondre les nombres.

La municipalité avait de l'argent en caisse, on veut le voter pour des futilités. M. Jérôme prend la parole, foudroie ses adversaires et termine ainsi son discours : "Et que diraient *nos gens* ? Messieurs, vous n'êtes pas assez connus ; il vous faut ménager les esprits. Votons au moins une petite somme pour un pont ; nos gens seront satisfaits et nous y gagnerons." Quel dévouement ! Il est des moments dans la vie où l'habileté humaine a besoin de toute ses forces. Nos gens ! quelles sublimes paroles !

Quelque temps après, on veut laisser perdre les débris de ce pont. "Comment ! s'écrie le dévoué préfet, comment ! vous osez insulter au malheur de nos gens et laisser perdre les débris d'un pont qui leur a coûté tant de sueurs, et à nous tant de veilles ? Charroyons au moins ces débris afin que le courant ne les emportent pas et qu'ils n'aillent pas se faire connaître à l'étranger." Et il choisit la plus petite part.

Le siège de ce petit parlement était à Otterburne, car c'était un "petit gouvernement" comme le disait si bien M. le Préfet.

A l'instar de Napoléon, avant et après la bataille, il cause avec ses subalternes ; aussi en est-il très-aimé et en reçoit il de nombreux cadeaux. A chaque séance, et même plusieurs fois par séance (et en ces temps-là elles étaient mensuelles et de cinq à six jours), ils votent à l'un d'entre eux un compte qu'il dit lui être dû, ajourne la séance et vont nocer avec des amis...... ; puis ils reviennent, acceptent un autre compte, et...... comme de coutume...... Qui peut ne pas admirer la grâce avec laquelle M. le préfet félicite l'un de son adresse à faire les comptes, l'autre de son habileté à proposer et à adopter un troisième de sa promptitude à commander l'objet désiré ?

Le dernier jour de la troisième année arrivait. M. le préfet parlant de laisser son portefeuille, MM. les conseillers, par reconnaissance et sur instruction, lui votent un pont à sa porte. Ils n'avaient pas d'argent pour le payer ; mais à quoi l'amour ne porte-t-il pas ? M. Jérôme, épuisé de fatigues (car il n'y a pas que le travail manuel qui fatigue), a laissé son portefeuille, mais ses œuvres sont gravés en caractères de flammes dans les cœurs, et je vous prie, M. le Rédacteur, d'informer ses calomniateurs qu'ils pourront les trouver au bureau de la municipalité de Youville. Je ne nie cependant pas qu'il l'a laissé par la force des choses, que le rapport des comptes de son administration indique que la somme d'environ neuf mille piastres auraient dû être collectée, et que ce rapport n'a pu indiquer pour quelles fins avait été dépensée cette somme ; ni que la municipalité était endettée de plusieurs mille piastres. Mais je crois le justifier en demandant s'il y a quelque administration parfaite sur la terre, même dans la famille ? Il est vrai que celui qui a pris son portefeuille a payé ces dettes, qu'il a remplacées par un actif de quelques mille piastres ; mais cela est sans doute dû aux gelées que nous avons depuis quelques années.

M. Martin prit donc du repos. C'est pendant ces loisirs qu'il continua ses études sous la conduite d'un maître habile et qu'il apprit, en grammaire, du *nom* au *verbe*.

Cependant, après quelque repos, il lui faut reparaître de nouveau sur la scène politique. Les élections locales se présentent ; nouvelle victoire pour notre orateur. Mais M. l'ex-préfet, imitant encore en cela Napoléon, attend que le peuple le demande. Le peuple se rappelant son administration passée, le demande à grands cris : c'est M. Jérôme, l'ex-préfet, qu'il lui faut ; c'est la *Grande Loi* que l'on veut. Et aussitôt qu'il parait, tous le saluent, l'acclament, se pressent autour de lui ; tous accourent à lui. Puis, le silence se fait, notre orateur, imitant cette fois le singe qui montre la lanterne magique, annonce de grandes choses à son auditoire. "O mes gens, s'écrie le nouveau Cicéron, o mes gens, si vous connaissiez dans quel désordre est l'administration ! On veut vous voler ; on vous ....." Pendant ce discours, les uns avouent ne rien voir, mais d'autres, les plus fins, croient y voir quelque chose et s'efforcent de prouver sur le champ que c'est un demi-dieu, un manitou qui parle.

Quelle verve, quelles paroles pathétiques dans ses discours politiques, et quelle délicatesse dans ses répliques ! Qui ne peut admirer toute la véhémence de ce tour oratoire : "Vous avez menti, M. Cyr," par lequel il sait foudroyer ses auditeurs ?

Mais, comme pour l'éprouver de nouveau, la Providence n'écouta pas ses prières. Après de grands efforts et de grandes dépenses, il fut encore condamné au repos. Qui ne louerait pas un tel courage, qui semble lutter contre la nature même.

Oui, la nature qui l'a si bien doué moralement, lui a aussi accordé des dons tout particuliers. Vous, langue de vipère, qui cherchez à calomnier ce privilégié, allez et demandez à ses voisins et voisines, si on a pu ou si on peut mettre en doute son honorabilité, qu'il sait à de si justes titres faire vanter dans les journaux.

M. l'ex-préfet est aujourd'hui conseiller municipal de De Salaberry. Sans doute que là encore un lourd devoir lui incombe. Et déjà, à la première séance du conseil, d'un seul regard, il découvre des fautes que ses prédécesseurs avaient mis plusieurs années à commettre : les procès-verbaux ne sont pas légaux ! Nous attendons avec impatience les nouvelles réformes que l'ancien réformateur fera dans notre conseil, et que la conduite future de l'ex-préfet de Youville réprouve celle du passé.

En terminant, M. le Rédacteur, je vous prie d'informer vos correspondants d'avoir plus de respect pour l'honorabilité, la vertu, le mérite et le courage inouï de M. Martin. Sur le champ de bataille comme dans les assemblées populaires, il fait preuve d'un courage sans pareil. Oui, admirons le courage de l'homme qui, plutôt que de céder, se fait couper un doigt. Et jusques à quand lirons-nous de ces épitres essayant de ternir une vertu si pure ? Mais que veut-on de plus de l'homme qui, emporté par l'amour pour son prochain et oubliant son intérêt personnel, sème dans le champ de son voisin, quelquefois de son quatrième voisin ? Il sème trop d'ivraie, me direz-vous. Le plus beau grain n'en renferme-t-il pas ? Et ne savez-vous pas qu'à tout péché miséricorde, et que celui que vous calomniez a peut-être un regret mortel des peccadilles qu'il pourrait avoir commises par le passé ; qu'il n'est remonté au pouvoir que pour réparer, et non parceque l'avoir municipal est élevé. N'a-t-il pas dit que l'année 1886 était une année sainte, une année de pénitence ? Et peut-être déjà porte-t-il le cilice ! Il écrit dans les journaux ; il menace de faire l'histoire de tout le monde ; puis il veut imiter Empédocle, me direz-vous encore. Qu'est-ce que cela peut vous faire ? Les journaux n'ont-ils pas besoin d'écrivains ? et pour ses secrétaires, n'est-ce pas l'affaire de ceux-ci de se bien faire payer ? Et n'est-ce pas une ruse trop belle et trop vieille pour n'être pas admirée, que de commencer par vouloir faire l'histoire des autres pour arriver à dire ou faire dire la sienne ? Vous connaissez M. Martin, il est timide de nature, et comme les gens d'un grand savoir il n'ose jamais parler de lui-même. Mais n'aurons-nous pas une élection locale prochainement ? et que pouvez-vous pénétrer de ses desseins ? N'a-t-il pas encore besoin de se faire connaître ? Ben, ... oui .....

Je sais, M. le Rédacteur, que je n'éclairerai que peu d'esprit, ou du moins, que j'en ramènerai peu à de meilleures idées ; car il est petit le nombre des hommes courageux qui vont oser s'écrier : "Dieu a là de sois ennemis." Que voulez-vous, mon cher Martin, les dons de la nature sont de précieux diamants sur lesquels est fixée la convoitise d'autrui. Mais ne laissez pas faiblir votre courage ; au contraire, que ces injures l'excitent et le raniment. O mon cher Martin, continuez de nous éclairer de vos lumières ; hâtez-vous d accomplir votre mission : c'est ainsi que vous vous attirerez l'estime et les louanges de tous vos ennemis, qui sont malheureusement trop nombreux.

THÉOPHILE LÉON.

Nous sommes toujours heureux de publier les correspondances qui nous sont adressées, mais comme, la plupart du temps, ces écrits n'intéressent qu'un petit nombre de lecteurs, et que le cadre de notre journal est fort restreint, nous souhaiterions que toutes ces lettres fussent les plus courtes possible, et, ce surtout, quand on en vient aux personnalités.

(*Noto du Directeur*.)

Pour M. Justice.

Au Directeur du *Manitoba*.

MONSIEUR.—Permettez-moi de vous communiquer le sentiment que j'ai éprouvé en lisant l'article, plein de *finesse* de M. Justice, dans les colonnes de *La Minerve* du 4 courant. Ce sentiment, il faut l'avouer, nous l'éprouvons bien rarement, car il n'arrive que lorsque nous voyons des gens réputés sensés, laissent échapper l'absurdité la plus palpable et la plus grossière sottise.

Et nunc erudimini.....vraiment, M. Justice aurait dû prendre le proverbe : *Et in Arcadia ego*, qui précède celui-là dans son dictionnaire de Larousse et le mettre en tête de son article. Il nous aurait du moins rappelé, le rossignol d'Arcadie, et, par le fait, nous aurait épargné la peine et le temps de lire toute la suite de ses brillantes pensées.

L'écrit de Justice prouve qu'il n'a pas d'autre chose à faire que de flairer à tous les vents, pour trouver de petites fautes, vraies ou supposées, à reprocher à ses voisins, et qu'il est de ces gens, heureusement fort rares parmi nous, qui s'occupent trop des affaires des autres et pas assez des leurs.

Il sent le pharisien ; mais si sa bouche est assez vaste pour énumérer ses bienfaits, il est pénible de constater que ses dents, dont il semble si fier, occupent évidemment une trop grande partie de sa tête, et ne laissent que peu ou point de place au cerveau.

Les hommes de haute stature, se consoleront d'avoir à compter Justice dans leurs rangs, en pensant que deux semblables à lui ne paraissent pas dans le même siècle ; la nature est incapable d'un tel effort.

Votre tout dévoué,

VÉRITÉ.

Saint-Boniface, 11 Fév. 1886.

L'exposition Coloniale.

Le *Paris-Canada*, journal publié à Paris par l'agent canadien, l'honorable M. Hector Fabre, dit au sujet de l'exposition coloniale, qui s'ouvrira à Londres, le printemps prochain :

"Il ne nous reste qu'un vœu à former, c'est que nos propres compatriotes suivent, en grand nombre, l'exemple des autres nationalités, qu'ils ne se laissent pas distancer par aucune, et que, dans cette rencontre, comme en tant d'autres, ils disputent avec avantage la palme à leurs rivaux là-bas, comme à tous leurs compétiteurs à Londres. Il y va de leur honneur en même temps que de leur intérêt de ne pas laisser se perdre cette occasion de montrer ce qu'ils sont dans l'agriculture et l'industrie. A Anvers, ils ne faisaient pas suffisante figure, ils n'y tenaient pas la place que nous aurions voulu leur voir occuper. Il y avait à cela une excuse, c'est que la propagande qui avait précédé l'Exposition n'avait pas été assez complète. Vraiment l'excuse cette fois n'existerait pas. L'appel a été précis autant que général et pressant. Il a été entendu de tous, et nul ne l'ignore."

MONACO.

LA PRÉTENDUE EXPULSION DES JÉSUITES.

Des journaux hostiles ont fait courir des bruits au sujet des Jésuites de Monaco, contre lesquels le prince Charles aurait pris un arrêté d'expulsion.

Le *Journal de Monaco* dit au sujet de cette affaire ;

Nous n'avons pas l'habitude de démentir les assertions plus ou moins mal fondées que la presse semble se plaire, depuis quelque temps, à lancer contre notre pays, car nous attachons peu de valeur à des attaques dont le but n'est que trop connu, et nous laissons au bon sens public et aux nombreux touristes qui nous visitent le soin d'apprécier le manque de réalité de ces faux bruits.

Cependant, il y a des nouvelles trop importantes pour qu'en les passant sous silence nous les laissions s'accréditer.

Telle est la prochaine expulsion des Jésuites résidant à Monaco, que plusieurs journaux viennent d'annoncer.

Ce fait est complètement inexact, et les détails dont il est accompagné n'existent que dans l'imagination de correspondants mal renseignés ou mal intentionnés.

Les Jésuites piémontais auxquels le prince Charles III accorde depuis vingt-cinq ans la plus généreuse hospitalité ont fondé à Monaco, avec le concours de Son Altesse Sérénissime et dans des bâtiments qui lui appartiennent, un vaste collége où les grandes familles d'Italie envoient leurs enfants, et qui a obtenu, dès sa création, le succès dont jouissent ordinairement les établissements d'éducation dirigés par les révérends pères.

L'existence de ce collége n'est nullement compromise, et les Jésuites malgré les efforts tentés pour les faire revenir en Italie, désirent rester et resteront à Monaco, où ils n'ont cessé de se concilier la bienveillance du prince et de son gouvernement, ainsi que les sympathies de l'autorité épiscopale et de la population de la principauté.

Nouvelles Politiques.

La session locale s'ouvre le 4 mars prochain.

Le siége occupé par l'Hon. James A. Miller est vacant ; il n'y a pas en d'élection pour remplacer l'ex-procureur-général.

Le Parlement Fédéral s'ouvre jeudi prochain, le 25, à Ottawa.

Les Hons. MM. Girard et Royal partent dimanche prochain pour assister à la session fédérale.

Plusieurs députés sont absents de la province, entr'autres MM. J. Ernest Cyr à Chicago, M. J. E. Woodworth à la Colombie-Britannique et le Capt. Allen au Nord-Ouest ; tous cependant reviendront à temps pour la session.

Plus d'un prétendent que la prochaine session locale ne durera pa moins de deux mois.

Des assemblées politiques se font dans divers centres de la province et dans certains endroits l'on a même fait choix des candidats qui devront briguer les suffrages des électeurs, bien que les élections, ne peuvent avoir lieu avant six mois.

Une dépêche d'Ottawa annonce comme probable la nomination de M. le Docteur J. C. Taché au Sénat, en remplacement de feu l'hon. M. Chapais. Nous applaudirions de tout cœur à une nomination aussi désirable à tous les points de vue.

PERSONNEL.

M. Elie Tassé part dimanche prochain pour retourner à Ottawa.

Le Colonel Irvine de Régina est passé à Winnipeg samedi dernier en route pour Ottawa. Une dépêche reçue depuis la capitale donne à entendre que le colonel va donner sa démission comme commandant de la police du Nord-Ouest.

M J. O. Poitras, du département des postes, partira dans quelques jours avec sa famille pour Sainte-Scholastique, Qué. M. Poitras dont la santé est chancelante depuis plusieurs semaines va se reposer dans sa famille.

—M. le Dr Lambert de cette ville, est revenu vendredi de vacciner les Sauvages dans les réserves suivantes du traité No. 2 : Sandy Bay, Ebb & Flow, Lac Manitoba, Fairford, Petite Saskatchewan et Lac Saint-Martin.

Tous les Sauvages se sont laissés vacciner ; et la présence du médecin au milieu d'eux a été regardée comme une faveur que le gouvernement leur faisait.

Plus de 764 Sauvages ont été vaccinés.

—Les RR. PP. Kenny et Drummond, S.J., prêcheront une retraite à l'église Sainte-Marie de Winnipeg, dans quelques jours

Le Rév. Père Kenny est de Montréal, et il est fils de Sir Edward Kenny, ancien gouverneur du Nouveau-Brunswick.

M. Amable Marion, du Lac-des Chênes est en visite chez son frère M. Roger Marion de cette ville.

CHOSES ET AUTRES.

—La *Gazette Officielle* de Manitoba annonce la nomination suivante : Pour être Régistrateur de la division d'enregistrement de Morris ; Chichester A. Skeffington, de Morris en remplacement de John A. Walker, qui a résigné.

—Le marquis de Lorne a accepté la charge de commissaire du Canada à l'exposition coloniale de même que la présidence de l'exposition canadienne.

—M. A. C. Decary, notaire, a accepté la candidature pour la mairie de Montréal en opposition à M. Beaugrand.

—Voici la date de l'inauguration des chemins de fer dans les divers pays du monde :

Angleterre, 27 septembre 1825.
Autriche, 30 septembre 1828.
France, 1er octobre 1828.
Etats-Unis, 28 décembre 1829.
Belgique, 5 mai 1835.
Allemagne, 7 décembre 1835.
Cuba, 7 décembre 1837.
Russie, 4 avril 1838.
Italie, 4 septembre 1839.
Canada, 1843.
Suisse, 15 juillet 1844.
Jamaïque, 21 novembre 1845.
Espagne, 23 octobre 1848.
Mexique, 1850.
Suède, 1851.
Pérou, 1851.
Chili, janvier 1852.
Indes Orientales, 18 avril 1853.
Norvège, juillet 1853.
Portugal, 1854.
Bresil, 30 avril 1854.
Australie (Victoria), 14 septembre 1854.
Colombie, 28 janvier 1855.
Australie du Sud, 21 avril 1856.
Natal, 26 juin 1860.
Turquie, 5 octobre 1860.

—Nous publions ci-dessus les noms des chefs du cabinet anglais, depuis un siècle :

William Pitt	23 Déc.	1783
Henry Addington	17 Mars	1801
William Pitt	15 Mai	1804
Lord Grenville	11 Fév.	1806
Duc de Portland	31 Mars	1807
Spencer Percival	9 Déc.	1809
Comte de Liverpool	9 Juin	1812
George Cunning	24 Avril	1827
Vicomte Goderich	5 Sept.	1827
Duc de Wellington	25 Janv.	1828
Comte de Grey	22 Nov.	1830
Vicomte Melbourne	18 Juil.	1834
Sir Robert Peel	26 Déc.	1834
Vicomte Melbourne	18 Avril	1835
Sir Robert Peel	6 Sept.	1841
Lord John Russell	6 Juil.	1846
Comte de Derby	27 Fév.	1852
Comte d'Aberdeen	28 Déc.	1852
Lord Palmerston	10 Fév.	1855
Comte de Derby	25 Fév.	1858
Lord Palmerston	18 Juin	1859
Comte Russell	6 Nov.	1865
Comte de Derby	6 Juil.	1866
Benjamin Disraeli	27 Fév.	1868
W. E. Gladstone	9 Déc.	1868
Benjamin Disraeli (et ensuite Lord Beaconsfield)	21 Fév	1874
W. E. Gladstone	28 Avril	1880
Lord Salibury	12 Juin	1885
W. E. Gladstone	3 Fév.	1886

Vingt-neuf ministres en cent deux ans, soit en moyenne, un changement par trois ans, sept mois et vingt-deux jours.

—L'orangisme exerce sa toute puissance à Terreneuve

C'est en effet à l'influence et à la pression exercée par les Loges que Sir Ambrose Shea doit d'avoir été forcé de donner sa démission comme gouverneur de l'Ile.

Sir Ambrose Shea était catholique.

Nous croyons que le gouvernement impérial a fait preuve de faiblesse en se faisant l'écho de l'instrument d'une secte de fanatiques.

—Jusqu'à présent, les seuls animaux qui aient été régulièrement utilisés à la guerre ont été le cheval, le mulet, l'éléphant et le chameau ; l'armée allemande se propose d'y ajouter le chien, à titre de sentinelle ; et en France, on vient d'organiser tout un service administratif spécial, pour l'enregistrement des pigeons voyageurs, afin qu'ils soient plus facilement réquisitionnés, quand on voudra prefiter de leurs bons offices pour le transport des ordres militaires.

—*Le Moniteur de Rome* a blâmé sévèrement l'agitation que l'on a cherché à créer dans la province de Québec.

La passion, dit le *Moniteur*, semblait avoir pris le pas sur la raison et la justice.

Affaires Municipales.

CONSEIL–DE–VILLE.

Procès-verbal de la 8me séance du 4me Conseil de la ville de Saint Boniface, étant la 6me séance régulière tenue lundi, le 15 février 1886.

Présents : Son Honneur le Maire au fauteuil et MM. les Conseillers Beaudry, Levreault, Marcoux, Pélissier, Thomas et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture d'une demande de congé pour deux jours de la part du constable Fortier ; d'une lettre du Conseil de la cité de Brandon, demandant à ce Conseil de signer une requête à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur dans le but de faire réduire le nombre des avis pour vendre les terrains arriérés pour taxes ; d'une communication de M. J. B. Joyal, informant le Conseil qu'il accepte la position à laquelle il a été nommé ; et d'une circulaire du Sec.-Trésorier du Bureau Judiciaire, au sujet des retours qui doivent lui être faits au 1er Mars prochain.

Présentations des comptes : J. B. Lavoie, $30 ; David Maxwell, $52.87 ; F. Gentès, $12.50.

Proposé par le conseiller Marcoux, appuyé par le conseiller Levreault, que le Sec.-Trés. soit autorisé à clore le rôle de perception le 25 du mois courant. Agréé.

Proposé par le conseiller Pélissier appuyé par le conseiller Marcoux. que le congé demandé par le constable Fortier, lui soit accordé Agréé.

Proposé par le conseiller Thomas, que ce Conseil offre ses remerciments aux citoyens de la ville et à la Brigade de Secours pour les services qu'ils ont rendu dans le récent incendie près de l'Hôtel National, et que la somme de cinq piastres soit votée à M. Poirier, pour avoir fourni de l'eau avant que la Brigade pût s'en procurer.

La motion est déclarée hors d'ordre, 1o par ce qu'elle n'est pas secondée, 2o parce qu'elle contient plusieurs propositions distinctes.

Proposé par le conseiller Pélissier, appuyé par le conseiller Levreault, que des remerciments soient votés à la Brigade de Secours, et en général aux citoyens qui ont contribué à éteindre l'incendie près de l'Hôtel National. Agréé.

Proposé par le conseiller Turenne, appuyé par le conseiller Beaudry, que Son Honneur le Maire et le Sec.-Trésorier soient autorisés à escompter un billet de cinq cent piastres, ($500.00), pour des fins générales. Agréé.

Proposé par le conseiller Levreault, appuyé par le conseiller Beaudry, que la séance se lève.

Et la séance est levée.

JAMES A. PRENDERGAST,
Sec.-Trésorier.

NAISSANCES.

Au Lac-des-Chênes, le 27 janvier dernier, Madame André Hubert, un fils.

Au Lac-des-Chênes, le 31 janvier dernier, Madame Joseph Courchène, un fils.

En cette ville, le 13 courant, Madame J. Lavallée, un fils.

DECES.

En cette ville, le 15 février, à l'âge de 8 mois Eugène-Edmond, enfant de M. Gaspard Mondor.



SOUMISSIONS POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS DE CONSTRUCTION DANS LA PROVINCE DE MANITOBA.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du Bois de Construction," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi midi, le 22 février 1886, pour permis de couper du bois de construction à partir de cette date jusqu'au 1er octobre prochain, sur la section 26, Township 13, Rang 5 Est du Méridien Principal, dans la Province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé peuvent être obtenues au Bureau des Bois de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'intérieur.

Ottawa, 3 Février, 1886.
2ins-18-2-86.

Chronique Locale.

—L'on est à faire quelques réparations au pont de Saint-Boniface.

—Assemblée de la Conférence de Saint-Vincent de Paul dimanche après la messe.

—Lundi prochain, M. J. B. Joyal commencera à exercer ses fonctions comme chef de police et de feu.

—M. Jos. Pélissier, propriétaire des écuries de louage de cette ville, a perdu son magnifique cheval, "Canada," dimanche dernier.

—Les membres du Cercle Provencher sont priés de se réunir aux salles du Cercle demain soir, pour la séance hebdomadaire.

—Allez chez Z. Robert, le populaire marchand de l'avenue Provencher, si vous voulez acheter à bon marché. Réduction des prix de toutes les marchandises.

—Nous croyons comprendre que des poursuites doivent être immédiatement intentées contre les commerçants de boissons enivrantes qui n'ont pas encore renouvelé leur licence.

—A la dernière réunion du club de raquette *Le Voyageur*, les membres ont applaudi et rappelé un des amateurs qui a exécuté avec brio un nouveau morceau publié par MM. Lavigne & Lajoie, de Montréal, *La Glissoire*.

—L'Assemblée annuelle des Actionnaires de la compagnie du pont de Saint-Boniface a eu lieu mardi dernier à Winnipeg pour l'élection des Directeurs pour l'année courante. L'Hon. Juge Dubuc, Son Honneur le Maire Bernier et l'Hon. M. LaRivière forment partie du Bureau.

—Vers 1.00 p.m., samedi dernier, un incendie se déclarat dans la maison occupée par M. R. Duplessis, avenue Taché, près de l'Hôtel National. La pompe fut promptement sur les lieux, et le chef Lafranchise parvint en peu de temps à se rendre maître des flammes. Les pertes ne sont pas considérables.

—Les contribuables ne doivent pas oublier qu'une liste de tous les arrérages de taxes sera transmise le 1er mars, au secrétaire-trésorier du Bureau Judiciaire qui y ajoutera quinze pour cent. Le rôle de perception de la ville sera clos le 25 courant, en sorte que les contribuables qui veulent éviter des frais additionnels devront s'acquitter avant cette dernière date.

—Le Conseil d'agriculture, à une réunion tenue mardi soir, à laquelle assistait l'hon. Ministre de l'agriculture, a décidé de recommander la construction de nouvelles bâtisses sur le terrain des expositions à Saint-Boniface. L'on se propose aussi de poser des trottoirs tout autour du terrain ainsi qu'au centre pour relier une bâtisse à l'autre. Le coût de ces améliorations s'élèvera à douze milles piastres ; il en a été dépensé dix-sept milles l'an dernier.

—Jeudi dernier assemblée hebdomadaire du Club *Le Voyageur*. Après une petite marche, à pied, comme le commun des mortels, (les doux temps des jours précédents n'ont pas permis de chausser les raquettes) les membres se sont réunis au rendez-vous, à l'hôtel Beauregard, où la soirée fut très agréable. Trois nouveaux membres sont passés victorieusement par les épreuves du ballotage et se sont montrés braves devant le *bouncage*, voire même en présence des gants de boxe. La musique vocale et instrumentale, les jeux n'ont pas fait défaut.

Ce soir, tous les membres sont priés de se réunir à 8 heures au lieu ordinaire.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

13 fév.—Nous avons un temps magnifique pour la saison ; la douce température des derniers jours a fait disparaître presque toute la neige.

—M. Thomas Breland a vendu sa propriété à M. Alphonse Tétreault, ci-devant du village de Richelieu, Qué., et arrivé ici en décembre dernier.

—Plusieurs colons canadiens des environs de Montréal sont attendus ici au printemps.

—Mercredi dernier, nous avions le plaisir d'avoir la visite de l'Hon. M. LaRivière, accompagné de M. James Prendergast, M.P.P., et de M. Elie Tassé d'Ottawa. Ces messieurs n'ont eu que des paroles de félicitation et d'encouragement à notre adresse en constatant les progrès de la colonie canadienne et métisse du Lac-des-Chênes.

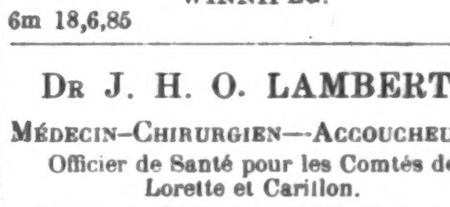
Une assemblée publique avait été convoquée dans la grande salle du bel hôtel de M. Cook, qui était rempli de colons parmi lesquels il y en avait qui étaient venus de vingt à trente milles de distance pour entendre les orateurs parler d'affaires publiques.

Une cinquantaine de Canadiens et de Métis d'origine française, anxieux d'entendre parler notre belle langue française, étaient venus des environs. Nous comptons environ soixante-quinze électeurs d'origine française dans le comté de Dennis.

Sur l'invitation de M. Sutherland, président de l'assemblée, l'Hon. M LaRivière, M. Daly avocat de Brandon, et M. Prendergast parlèrent longuement sur la politique du jour. M. Prendergast s'adressant plus particulièrement aux colons d'origine française, les félicita chaleureusement sur la bonne entente et l'harmonie qui semble régner dans la colonie, recommandant l'union et la concorde afin d'augmenter l'influence qui est toujours le résultat de cette union.

Une association politique a été fondée et plusieurs membres se sont inscrits pour en faire partie. C'est le signe précurseur des élections. Quoiqu'il arrive il y aura entente parfaite entre nous, et lorsque le moment de donner nos suffrages sera venu nous le ferons comme un seul homme.

Nous ne désirons qu'une chose : c'est de recevoir plus souvent la visite de nos hommes politiques.



MANITOBA.

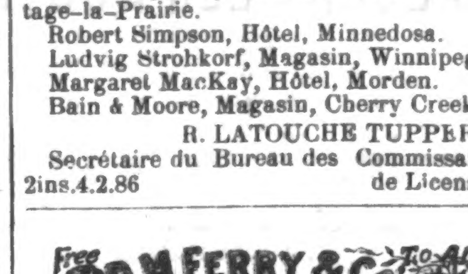
Winnipeg, 30 janvier, 1886.

Des demandes pour Licenses d'une année à commencer du 1er février 1886 sous l'Acte des Licenses pour la vente des Boissons Enivrantes 1884 et ses amendements, ont été faites par les personnes suivantes

E. T. Wilson, Hôtel, Gladstone.
Wm. Shepherd, Woodbine Hôtel, Portage-la-Prairie.
Robert Simpson, Hôtel, Minnedosa.
Ludvig Strohkorf, Magasin, Winnipeg.
Margaret MacKay, Hôtel, Morden.
Bain & Moore, Magasin, Cherry Creek.

R. LATOUCHE TUPPER.
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licenses.

2ins.4.2.86



AVIS

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'en obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Minnesota et Manitoba," dans le but de construire et exploiter un chemin de fer à partir de la ville de Port-Arthur allant à l'ouest jusqu'au ou près du lac au Poisson-Blanc, de là au nord-ouest jusqu'à quelque point près duquel la ligne de latitude 49 croise la ligne de longitude 92, de là dans une direction ouest jusqu'à la rivière La Pluie et la traversant par le moyen d'un pont touchant au territoire américain quelque part entre Fort-Frances et l'embouchure de la dite rivière. Aussi, de construire et exploiter un embranchement du dit chemin de fer à partir de quelque point sur la ligne frontière entre les Etats-Unis d'Amérique et la Puissance du Canada et traversant la frontière entre le Lac des Bois et la longitude 96, de là dans une direction nord-ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans le comté de Selkirk et province du Manitoba. Aussi, de construire et exploiter un embranchement à partir d'un point à ou près de l'intersection des lignes de latitude 49 et de longitude 93, dans une direction nord-ouest jusqu'au village du Portage-du-Rat.

THOS A. GORHAM,
Solliciteur pour les requérants.

Port-Arthur, 15 décembre 1885.
8ins. 7, 1, 86

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Manitoba à sa prochaine session, pour la passasion d'un acte incorporant une compagnie qui sera appelée : *The Arden and Duck Mountain Railway Company*," pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer partant d'un point à ou près de la station d'Arden, sur la ligne "*The Manitoba and North Western Railway*," de là dans une direction nord-ouest à la frontière nord de la Province de Manitoba, avec pouvoir de construire un ou des embranchements raccordant la dite ligne au Lac Winnipegoosis, ou autres cours d'eaux navigables des environs. Aussi le droit d'accepter des bonus de terrains ou d'argent, la construction et la mise en opération d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux à la fois pour le service du dit chemin, et tous autres pouvoirs ordinairement accordés à une compagnie de chemin de fer.

MUNSON & ALLEN.
Solliciteurs des réquérants,

Winnipeg, Décembre 1885.
4ins. 7, 1, 86

AVIS.

Avis est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie sous le nom de "*The Saskatchewan and Western Railway Company*," pour la construction, l'exploitation d'un chemin de fer partant d'un point sur la ligne "*The Manitoba and North Western Railway*," dans ou près de la ville de Minnedosa jusqu'à Rapid City, de là dans une direction ouest jusqu'à la rivière Assiniboine.

MACDONALD & TUPPER,
Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'application sera faite, à la prochaine session du parlement du Canada, pour obtenir une charte autorisant la construction d'un chemin de fer allant de Winnipeg, *vid* Shoal Lake, aux détroits du lac Manitoba, s'étendant de là à l'ouest jusqu'au Fort à la Corne et aux Fourches de la Saskatchewan, puis se rendant à Lesser Slave Lake, et de ce dernier endroit à la vallée de la Rivière à la Paix qu'il devra traverser jusqu'au détroit de la dite rivière située à l'embouchure de la rivière Finlay, se dirigeant alors vers Hazelton sur la rivière Skeena, puis suivant la vallée de la Skeena jusqu'à la baie de Wark et enfin se rendant à Port Simpson sur la côte du Pacifique, avec le privilège de changer l'emplacement du chemin tel que projeté maintenant dans un circuit de vingt-cinq milles au nord ou au sud, ou autrement, suivant que la configuration du pays pourra l'exiger.

A. P. MACDONALD
et ses sociétaires.

2f 2m 14 1



CONTRAT DE LA MALLE.

Des soumissions cachetées adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, Vendredi, le 26 Février 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, douze fois par semaine, aller et retour, entre le

BUREAU DE POSTE DE FLEMING
et la
STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du premier avril prochain.

Le transport devra se faire à pied ou dans une voiture convenable.

Le Courrier laissera le Bureau de Poste et la Station du Chemin de Fer avec les malles aux jours et heures qu'il sera jugé convenable de temps à autres afin de pouvoir délivrer les malles à la Station du Chemin de Fer dans les cinq minutes qui suivront son départ du Bureau de Poste, et au Bureau de Poste dans les cinq minutes qui suivront l'arrivée des convois de malle.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert, et des blancs de soumission peuvent être obtenus au Bureau de Poste Fleming et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 8 janvier 1886.
3i 11,2,86



MANITOBA.

Des demandes pour licences en vertu de l'Acte des Licences pour la Vente des liqueurs enivrantes, 1884, et ses amendements, ont été reçues des personnes suivantes :

N. A. Allen, Manitou.
P. Rigney, Minnedosa.

R. LATOUCHE TUPPER,
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licences.

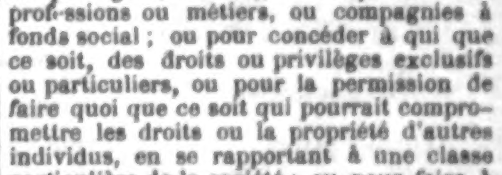
2ins. 11, 2, 86.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour incorporer une compagnie sous le nom de "La Compagnie du chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie et du Lac des Bois," (*Portage-la-Prairie and Lake of the Woods Railway and Navigation Company*), avec pouvoirs de faire, construire et mettre en opération un chemin de fer et une ligne de télégraphe électrique le long du dit chemin, à partir de la ville de Portage-la-Prairie, dans la Province de Manitoba, jusqu'à un point sur la frontière internationale, entre la Puissance du Canada et les Etats-Unis d'Amérique, à ou près du Lac des Bois et de construire partant de la dite ligne principale, un ou des embranchements jusqu'à un ou à des points sur la dite frontière internationale, et de construire des ponts sur les rivières Rouge et Assiniboine, et de bâtir, louer, acheter, posséder, exploiter, mettre en opération des bateaux à vapeur et autres pour la navigation des dits lacs et rivières, selon que la dite compagnie le jugera opportun.

J. B. McARTHUR,
Solliciteur des requérants.

8ins 24 12 85



AVIS.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Réglements relatifs aux Bills Privés

48. Nulle pétition pour un Bill Privé sera reçue par la Chambre après l'expiration des cinq premiers jours de la session.

50. Toute demande de Bills Privés, tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord; 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autre travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (*traverse*), l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social ; ou pour concéder à qui que ce soit, des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés ; ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit (l'un en anglais et l'autre en français,) pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et toute personne qui fera la demande, devra sous une semaine après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* adresser une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, pour chaque dix pages, ou fraction d'icelles, au Greffier de la Chambre qui devra faire imprimer le dit Bill.

51. Avant d'adresser à la Chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba.

jno 19,11,85.



L'AMI DES PAUVRES.

CET AMI EST LE

PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS.

PRIS INTERIEUREMENT, il guerit la Dyssenterie, le Chol ra, la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie, la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ A L'EXTERIEUR, il guerit le Panaris, les Engelures, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, le Neuralgies, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

En vente chez tous les Pharmaciens, **25c.** et **50c.** la Bouteille.

Prenez Garde aux Imitations.

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS,

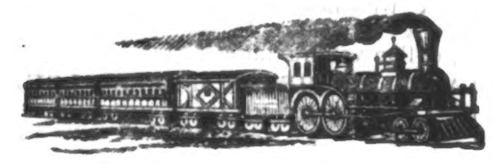
Bon thé noir	25c lb
Thé noir de choix	3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure)	50c lb
Bon thé Japonais	30c lb
Thé Japonais de choix	3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)	50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale.
WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw	14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	† 4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
†12 01 p m l 10	Calgary	12 a 11 30 a m
†4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
†8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ		Arrivée,
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. — W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers,

jno.18.12.84.

A LA BOULE VERTE

— EST LE —

BON MARCHE

En face de la maison Bannatyne & Cie.

IL VENDRA A SACRIFICES

— D'ICI AU —

1er FEVRIER PROCHAIN

Châles, Mérinos, Flanelles et Indiennes.

BAS de LAINE } POUR FEMMES, FILLES ET ENFANTS

GILETS EN LAINE;

GANTS ET MITAINES EN LAINE, EN KID, ETC.;

En outre d'un assortiment tout nouveau de

HARDES-FAITES

DE TOUTES GRANDEURS ET POUR TOUS LES GOUTS.

PARDESSUS } EN TWEEDS, BEAVER, Etc., Etc.

M SAVARIA que toute notre population connait avantageusement, est en charge de cet établissement et comme par le passé se fera un devoir de satisfaire ses nombreuses pratiques.

N'oubliez pas LA BOULE VERTE,

No. 434, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG,

Où vous pourrez acheter aux plus bas prix possible.

JOHN SPRING.

3m 29,10,85

FREDERIC LETOURNEAU,

Marchand d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs et Cigares,

COIN DES AVENUES TACHE ET PROVENCHER.

Venant de prendre possession d'un nouveau magasin, M. Létourneau tout en remerciant ceux qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour invite cordialement le public à lui aller faire une visite.

Ses Marchandises sont de Premiere Qualite

— ET —

SES PRIX SONT TRES-RÉDUITS.

N'oubliez pas l'endroit:—

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE, MAN.

1m 24 12 85

MEUBLES!

20% — ESCOMPTE — 20%

DURANT 30 JOURS.

M. HUGHES & CIE,

285 Rue Principale, Winnipeg.

3m 31,12,85

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

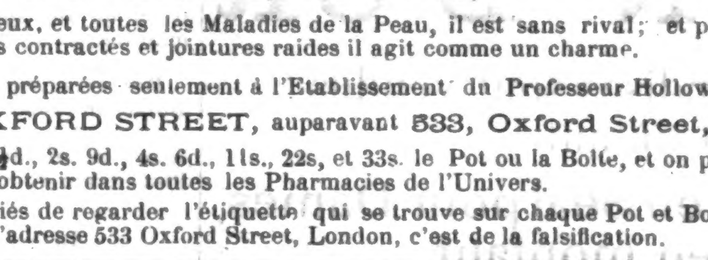
Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.



Voyagez par la Fameuse

"ALBERT LEA ROUTE."

POUR ALLER DANS ONTARIO, QUEBEC ET DANS L'EST

Départ de Winnipeg	3.30 p.m	Dimanche	Lundi.	Mardi.	Mercredi	Jeudi.	Vendredi.	....
" Minneapolis	7.00 "	Lundi.	Mardi,	Mercredi	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	Dimanche
Arrivée à Chicago	3.00 "	Mardi.	Mercredi	Jeudi.	Vendr'di	Samedi.	Dimanche	Lundi.
" Port-Huron	1.26 a.m	Mercredi.	Jeudi.	Vendr'di	Samedi.	Dimanche	Lundi.	Mardi.
" St. Thomas	2.45 "	"	"	"	"	"	"	"
" London	4.50 "	"	"	"	"	"	"	"
" Hamilton	6.50 "	"	"	"	"	"	"	"
" Toronto	8.10 "	"	"	"	"	"	"	"
" Bowmanville	10.05 "	"	"	"	"	"	"	"
" Kingston	2.15 p.m	"	"	"	"	"	"	"
" Ottawa	6.07 "	"	"	"	"	"	"	"
" Montréal	8.30 "	"	"	"	"	"	"	"

Temps aussi rapide pour les autres endroits dans l'Est.

Cette ligne possède les fameux chars réfectoires "Cannon Ball," Chars du confortables et Chars-dortoirs Pullman.

La fameuse "Albert Lea Route" vous sauve du temps et des accidents du long voyage par Chicago.

J. F. McFARLANE, Agent, 400 rue Principale, Winnipeg.

E. A. McCONNELL, *Agent des passagers.*
J. BOYD, *Agent général des billets et des passagers.* } MINNEAPOLIS, Minn.

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4.2,86

RICHARD & CIE.,

MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,

SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE

Nouveau Bloc de Forrest

4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS,
EAUX-DE-VIE,
WISKEYS,
BIERES,
CIGARES, ETC., ETC.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égale dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,
WINNIPEG.
RICHARD & CIE.

2m 6,11,84

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

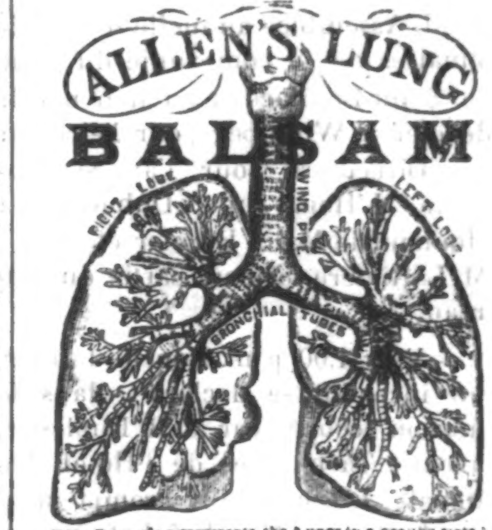
En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, le dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a



BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

L'HUILE St JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND

REMÈDE ALLEMAND

POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE.

Baltimore, Md., U. S. A.

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule prépara tion connue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS: à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boîte gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleir ment satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boite $3, ou 4 boites pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre del'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION.

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales.

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicatton

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA